

Calluwaert DEN TRANS

Charles Joseph
Wares Ghislain

1860

1/11 de rés.
19-9-18 à l'ambulance "Océan" ead
20-10-18 à la Tanne La Tanne.

F.R. 6654

C.M.

de Duinhoek, nombe n. C. b

n. l. 13.5.94 a Hammelghe, diste. cim. mil. (La Tanne)
et le sau cim. de Hammelghe (S. I)

Adr. Père: Caluwaerts Em. a. Hammelghe

Col. G. b. n. 3.7.84 du 15.7.21 env. liste donnant renv. con. milit. (S. I)

au nom de Caluwaert
E/C 14608/6-9-21 à Six Tanne, tenu: ead.

La Tanne le 7.9.21; env. ead au nom de Caluwaert (E.C.)

E/C 15812/30-9-21 à Mdn: ead.

Nodr. 0.61.56716 le 19.1.22 dem. e. a. d. en communicat. exte. m. l. 1/2

E/C A/1/10 du 6-2-22 à Mdn: ead a été transmis
le 30-9-21 sous E/C 15812, transmis en retour
exte: n. at. l. 1/2

B.C. S. I. P. 1 11:591- 13-2-22 à M^{rs} Caluwaerts Émile.
sa formulaire nous renvoie vous exprimez le
desir de pourvoir transférer plus tard inconnu
et à vos frais le corps de votre fils - Devers
quelle époque il désire faire procéder à cette opération.

M^{rs} Caluwaerts du 8-3-22: dmd. transf. annulée

L^o 20 223 env: F.R. au nom de Calluwaerts

F.C. Wommelghem le 29 8-23 dem. transf^{te} à ses frais
branim. de l'orat^r de M^r Calluwaerts par lequel
autorise la F.C. à procéder à l'exh^o du transf^{te}
du corps de son fils (B.E.)

S.F. 3014 du 14-9-23 au Com^{te} Maes s:re ligne 9-8^o
Fort 1 à Wyneghem. hausm. questions à compléter.

Capit^{re} Maes s:re Fort 1 Wyneghem le 24 9-23 rem. questions

SE 3142 le 28-9-23 au Capit^{re} Maes s:re Fort 1 Wyneghem dem.
de laisser reposer le corps de son fils d'un c^{re} m^{re}.

Capit^{re} Maes s:re Fort 1 Wyneghem le 9-10-23 dem. transf^{te}

L^o 2 n. 2482 du 9-11-23 env: P.V. d'extra^o en double
au nom de Calluwaerts Charles, no 257 (B.E.)